

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 4 avril 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

Siège #2 : vacant.

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 9 personnes

2016.04.79 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal de mars - Adoption
- 03 Comptes de mars 2016 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-03-2016 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Rapport financier 2015 – Ville de Pohénégamook - Adoption
- 07 P.-402 (règlement d'emprunt) - Adoption
- 08 Loi 83 - Opposition aux pouvoirs dévolus au gouvernement pour la gestion des OMH
- 09 Nomination de fonctionnaires responsables de l'application des règlements municipaux à caractère environnemental
- 10 Demande de permis d'alcool – Le Secret des Dieux Inc. : restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles et restaurant pour vendre sur terrasse.
- 11 Semaine de la sécurité publique ferroviaire
- 12 Parc industriel – Rapport au ministère MDELCC : évaluation des débits – mesures compensatoires
- 13 Adoption rapport financier RIDT – 2015
- 14 Prix du Patrimoine – Sentier des trois frontières
- 15 Prix du Patrimoine – Petit pont international
- 16 Modifications des engagements de crédits : Détecteur de gaz, corrélateur acoustique, détecteur acoustique électronique
- 17 Réseau de bibliothèques : nominations
- 18 Aides financières aux organismes
- Période de questions
- 19 Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.80 PROCÈS-VERBAL DE MARS 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 07 mars 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.81 COMPTES DE MARS – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-03-2016, au montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-onze (**197 921.91 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-03-2016, au montant de deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent quarante-quatre dollars et soixante-seize (**283 244.76 \$** → Internet : **258 313.29 \$** et chèques : **6 276.10 \$, dépôts directs : 18 655.37 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.82 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de mars 2016.

2016.04.83

RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 31-03-2016.

2016.04.84 RAPPORT FINANCIER 2015 – VILLE DE POHÉNÉGAMOOK – ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 108.3 du Chap. C-19, de la LCV, définissant l'obligation de l'auditeur de transmettre son rapport à la municipalité au plus tard le 31 mars ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 105.1 et 105.2 du Chap. C-19, de la LCV, obligeant le greffier à déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant lors d'une assemblée du Conseil, à en donner un avis public et à l'expédier au Ministère des Affaires municipales avant le 30 avril ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a publié l'avis mentionné aux présentes dans le journal Info-Dimanche du 29 mars 2015 et qu'une copie a été affichée à l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier municipal 2015 ainsi que celui de l'auditeur indépendant ont été déposés à tous les élus ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont procédé à l'étude desdits rapports ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Dionne, CA pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a procédé, séance tenante, à la lecture et aux explications sur le rapport financier ;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes dudit rapport se résument comme suit :

	Prévisions budgétaires 2015	Rapport financier 2015 Ville	Rapport financier consolidé 2015 (incluant les organismes et amortissements ventilés)
REVENUS :			
Taxes	3 239 439	3 275 899	3 275 899
Compensations tenant lieu de taxes	272 557	256 592	256 592
Quotes-parts			
Transferts	413 073	915 293	1 054 463
Services rendus	75 682	105 362	332 550
Imposition de droits	31 000	72 827	72 827
Amendes et pénalités	3 800	4 355	4 355
Intérêts	28 780	47 015	48 870
Autres revenus	48 345	205 896	302 981
Total des revenus :	4 112 676	4 883 239	5 348 537
Investissement	1 061 508	576 031	594 829
CHARGES :			
Administration générale	717 059	690 995	744 603
Sécurité publique	348 733	822 510	868 705
Transport	998 355	929 243	1 118 768
Hygiène du milieu	714 472	726 012	1 307 557
Santé et bien-être	53 171	50 305	50 305
Aménagement, urbanisme et développement	282 541	250 834	335 529
Loisir et culture	545 819	494 583	773 405
Frais de financement	152 347	100 334	128 422
Amortissement des immobilisations	775 172	776 689	
Total des dépenses :	4 587 669	4 841 505	5 327 294
Surplus de l'exercice	586 515	617 765	616 072
Moins : revenus d'investissement	(1 061 508)	(576 031)	(594 829)
Conciliation à des fins fiscales	775 172	833 779	931 935

Propriétés destinées à la revente		9 000	9 000
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Financement	(332 505)	(114 825)	(163 953)
Affectations	32 326	(376 155)	(394 533)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0	<u>393 533</u>	<u>403 692</u>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

CE QUI SUIT :

- A** **QUE** ce Conseil accepte le rapport financier municipal 2015 et le rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton ;
- B** **QUE**, conformément à la Loi, la trésorière expédie ledit rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- C** **QUE** la mairesse / maire suppléant et la trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la Ville de Pohénégamook tout document se rapportant audit rapport financier
- D** **QUE** la greffière publie dans une des prochaines éditions du bulletin municipal «Le Maillon», le résumé dudit rapport financier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Départ de M. Denis Dionne à 20 h 30.

2016.04.85 P.-402 ADOPTION – TRAVAUX 2016 EN RELATION AVEC LE SINISTRE DU 21 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance du 07 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise à tous les membres du Conseil avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

D'adopter le règlement no. P.-402 décrétant une dépense de 2 429 578 \$ et un emprunt de 2 429 578 \$ pour permettre de réparer et de remettre aux normes les infrastructures municipales endommagées par les crues du 21 juillet 2015.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.04.86 OPPOSITION AU CONTENU DU PROJET DE LOI 83 CONCERNANT LES
POUVOIRS DÉVOLUS AU GOUVERNEMENT POUR LA GESTION DES OMH**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi #83 modifiant, entre autres, certaines dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (articles 65 et suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi, présenté le 1^{er} décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de ce projet de loi prévoit entre autres l'insertion de l'article 58.1.1 à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de préciser notamment que :

- « Le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne » ;
- « Le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté » ;
- « Celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine » ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'office municipal d'habitation (OMH) sur le territoire de la Ville de Pohénégamook ne cause aucun problème ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité met beaucoup d'énergie à maintenir un sentiment d'appartenance et à développer les services de proximité adaptés au milieu pour favoriser une occupation dynamique du territoire ;

CONSIDÉRANT le peu d'information reçue officiellement à ce jour en provenance des organismes concernés par ce dossier telle que la Société d'habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook exprime son désaccord au contenu du projet de loi #83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement afin de :

- constituer par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.04.87 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS RESPONSABLES DE L'AP-
PLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX À CARACTÈRE
ENVIRONNEMENTAL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Ville de Pohénégamook peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ville de Pohénégamook a conclu une entente avec la MRC de Témiscouata pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (Q-2, r.35.2) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Ville de Pohénégamook nomme Mathieu Lehoux et Michelle Caron, employés de la MRC de Témiscouata, à titre de fonctionnaires désignés pour l'application et la délivrance des permis et des certificats requis en vertu des règlements suivants :

- Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

- **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** -

2016.04.88 RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – LE SECRET DES DIEUX INC.

CONSIDÉRANT les normes de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la demande d'un permis d'alcool en regard de la tenue d'activités sur le territoire des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'obtention d'un permis d'un (1) Restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles (sans nudité) et d'un (1) Restaurant pour vendre sur terrasse à l'établissement « Le Secret des Dieux Inc. » dossier : 4 273 181 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par cette demande se situe dans la zone M-72 et que la requête citée en objet est autorisée par les normes du règlement de zonage actuellement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande déposée par l'établissement « Le Secret des Dieux Inc. », sis au 1252, chemin Guérette, Pohénégamook (Québec), G0L 1J0.

- **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** -

2016.04.89 RÉOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 25 avril au 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain que le Conseil de ville appuie en adoptant la présente résolution, les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR ; Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

- **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** -

2016.04.90 RAPPORT AU MINISTÈRE MDELCC : MESURES COMPENSATOIRES POUR ÉVITER LES INFILTRATIONS DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sur les réseaux d'égout sanitaire et/ou pluvial feront en sorte de réduire les infiltrations d'eau dans le réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réalisera des travaux selon l'échéancier suivant :

Mesures compensatoires – Travaux de réfection
Échéancier des travaux

Année	2015		2016				2017	
	Sept	Oct	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Mai	Juin
Localisation								
Rue St-Vallier								
PP3 : conception								
PP3 : réfection complète								
Rue des Pignons								
Rue Desrochers								
Route A. Lévesque								

Calcul du taux d'infiltration – débit estimé

Localisation	Calcul du taux d'infiltration	Débit estimé
Rue St-Vallier : réalisé en 2015	150 m X 350l/cm-km	1 050 l/j
Rue Desrochers : à réaliser en 2016	380 m X 350l/cm-km	2 660 l/j
Rue des Pignons : à réaliser en 2016	580 m X 350l/cm-km	4 060 l/j
Route Alphonse-Lévesque : à réaliser en 2017	400 m X 350 l/cm-km	2 800 l/j
Total		10.6 m³/jour

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

A QUE la Ville entérine le contenu de la lettre transmise par Sylvain Lafrance à M. Martin Joncas du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques en date du 16 mars 2016, sauf pour la section de l'échéancier déterminant la date de réfection du poste de pompage PP3.

B QUE l'échéancier des travaux soit modifié par la présente résolution.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.91 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2015 – RIDT

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2015 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT), a été déposé à la municipalité le 22 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE municipalité a versé à titre de contribution 2015, un montant total de 290 684 \$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier a été transmis à tous les membres du Conseil municipal le 31 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte le rapport financier 2015 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.92 PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-ST-LAURENT - DÉPÔT DE CANDIDATURE SENTIERS 3 FRONTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE des sentiers écotourismes balisés donnent accès au point de rencontre des frontières du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Québec par voie terrestre ou nautique ;

CONSIDÉRANT QUE le parcours est agrémenté d'informations à saveur historique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie la candidature de Sentiers 3 Frontières au Concours – Les Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent dans la catégorie *Prix Paysages*.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.93 PRIX DU PATRIMOINE - DÉPÔT DE CANDIDATURE PETIT PONT INTERNATIONAL

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures relatif à la 10^e édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce concours a pour but d'honorer différents intervenants qui contribuent à préserver et à mettre en valeur le patrimoine bas-laurentien sous toutes ses formes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est désireuse de poser sa candidature en la reconnaissance du Petit pont international :

- pont frontalier entre le Canada et les États-Unis construit vers 1906. Il fut appelé «pont des amoureux, pont des contrebandiers... ». En 2008, la crue printanière l'emporta et aussitôt, sa restauration a débuté permettant ainsi à l'histoire du petit pont de se poursuivre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook dépose, au Prix du Patrimoine du Bas-St-Laurent 2016, un projet soulignant la valeur patrimoniale du Petit pont international dans la catégorie ***sauvegarde, restauration et conservation***.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.94 AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS : 2016.03.63 / 2016.03.64 ET 2016.03.65

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées à la séance de mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

A **QUE** la Ville autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat des équipements suivants :

- Détecteur de gaz toxique (résolution : 2016.03.65)
- Corrélateur acoustique (résolution : 2016.03.63)
- Détecteur acoustique électronique (résolution : 2016.03.64)

B **Que** l'achat du détecteur de gaz toxique est financé à partir du budget de fonctionnement pour un coût net total de 5 110.40 \$. Qu'un montant de 3 586 \$ a déjà été budgété au PTI (budget de fonctionnement), l'excédent de coûts au montant de 1 524 \$ sera puisé à partir du poste 02 415 00 649.

C **QUE** les achats du corrélateur acoustique et du détecteur acoustique électronique pour un coût net de 23 884.65 \$ sont financés par le fonds de roulement pour un montant de 22 340 \$ remboursable au fonds sur une période de 10 ans à compter de 2017 et que la différence, soit 1 545 \$, est puisée à partir du poste budgétaire 02 413 00 411.

D **QUE** les résolutions 2016.03.63, 2016.03.64 et 2016.03.65 sont amendées relativement aux engagements de crédit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.95 RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES – NOMINATIONS D'UN RESPONSABLE ET D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

DE nommer Madame Sophia Lavoie, responsable de la bibliothèque municipale ; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

DE nommer Madame Louise Labonté, représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent ; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.04.96 AIDE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées à la Ville ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'attribution ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville octroie aux organismes suivants les aides financières 2016 :

Organismes	Classification	Montant alloué
Les Coulicous	Associé	400 \$ (40 \$ X 10 athlètes)
École Marie-Reine-des-Cœurs 1 000 km - Défi Pierre Lavoie	Scolaire	50 \$
Journée des familles du Témis	Partenaire	50 \$

B **QUE** ces aides financières soient puisées au poste 02 701 20 970.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H 05 À 21 H 10

2016.04.97 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
